YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2007/363

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'installation de matériels de sonorisation et d'éclairage pour la messe de Noël, conclue avec la société REGIE SYSTEM

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dans le cadre de La messe de Noël, procéder à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens le lundi 24 décembre 2007,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société REGIE SYSTEM sise 11, rue du Général Leclerc 94520 PERIGNY SUR YERRES,

DECIDE

DE passer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens pour un montant de 2 500.00 € H.T. soit 2 990.00 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 7 décembre 2007

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
~~Communauté d'Agglomération~~